

Massar N'DIAYE
Conseiller départemental de Côte d'Or
Canton Dijon 6
Hôtel du Département
53 bis, rue de la Préfecture
21000 Dijon

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Dijon, le 01 mars 2019

Objet : Le grand débat national

Réf : MND/CD21/2019010

Monsieur le Président de la République,

Depuis plusieurs semaines, notre pays est traversé par **un mouvement citoyen** porté par les « gilets jaunes ». Cette majorité sociale et intergénérationnelle s'exprime désormais tous les samedis dans les rues de notre République pour **une justice sociale et territoriale plus forte**.

Les raisons de cette colère sont multiples et elles trouvent certainement son origine dans **des orientations politiques qui n'ont pas su mettre l'Humain au cœur d'un projet de société**.

Les diktats économiques ont fini par **épuiser nos concitoyens** qui ne trouvent plus leur place dans une société où les inégalités n'ont cessé de croître. Par ailleurs, notre système d'imposition a mis sous pression celles et ceux qui font vivre nos territoires. En 2017, les prélèvements obligatoires dépassaient les 1000 milliards d'euros soit l'équivalent de 45,3% de notre PIB.

A travers l'expression de ce « ras-le-bol » fiscal, nos concitoyens se sont engagés dans un combat déterminé par **une meilleure redistribution des richesses, pour une société durable**.

La fiscalité peut être considérée comme un prix que l'on doit payer pour bénéficier des services publics de qualité (éducation, santé, police, infrastructures etc.). Cependant, les différentes réformes menées à ce jour au niveau de l'État ont **mis en difficulté le travail des fonctionnaires qui assurent au quotidien ces missions**. De plus, la fermeture, notamment, des services de l'État dans certains territoires a contribué à creuser un peu plus **les fractures territoriales** laissant se développer ainsi **un sentiment d'abandon**.

Vous avez, donc, ouvert la voie à une sortie de crise avec le grand débat en invitant les français à s'exprimer sur 4 thèmes :

- L'organisation de l'État et les collectivités publiques
- Les impôts, la dépense publique et les services publics
- La transition écologique
- La démocratie, les élections et la citoyenneté

Ce grand débat offre une occasion de faire vivre la démocratie, « *de transformer les colères en solution et de bâtir un nouveau contrat pour la nation* » selon vos dires.

Conseiller départemental de Côte d'Or, je souhaite donc vous apporter ma contribution.

Je suis élu d'un territoire péri-urbain composé notamment d'un quartier prioritaire de la ville (QPV) à savoir la Fontaine d'Ouche.

Ce quartier est sorti de terre, il y a 50 ans afin de répondre à une pénurie de logements à Dijon. Situé idéalement à proximité d'un lac artificiel et d'un parc naturel, **il est considéré à juste titre comme le poumon vert de la métropole dijonnaise.**

Néanmoins, malgré son cadre attrayant, la Fontaine d'Ouche n'a pas su conserver son dynamisme. Les politiques de peuplement de ce quartier n'ont pas réussi à maintenir un haut niveau de mixité sociale malgré la richesse de ce territoire en termes d'infrastructures et de services.

Parallèlement, la conjoncture économique n'a pas favorisé l'accès à l'emploi de nos concitoyens. Elle a laissé sur le bord de la route les plus fragiles ; celles et ceux qui ont vu les services d'accompagnement « *fondre comme neige au soleil* » en raison du besoin d'économies.

Les politiques locales en tant qu'amortisseurs économiques et sociaux ont donc intégré la Fontaine d'Ouche dès 2007 à un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) au titre de l'article 6 de la loi Borloo (loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine).

La réforme de la politique de la ville portée par la loi Lamy du 21 février 2014 a **continué de planifier ce quartier au sein d'une géographie prioritaire au regard des difficultés sociales et économique de ses habitants.**

Monsieur le Président de la République, à travers le pacte de Dijon, votre gouvernement s'est engagé au côté des intercommunalités **en faveur d'une politique de cohésion urbaine et sociale ambitieuse pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville.**

Dans ce cadre, le soutien de l'État a été appelé en matière de :

- Développement économique, emploi et excellence numérique
- Habitat et renouvellement urbain
- Actions sur les mobilités quotidiennes
- Jeunesse, éducation, formation et insertion
- Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales
- Tranquillité publique et justice

Toutefois **la question de la fiscalité territoriale n'a pas été formellement identifiée** comme un élément pouvant déployer une mixité sociale à la hauteur des ambitions.

J'ose, ainsi, penser que nous partageons l'objectif de sortir les quartiers de notre République de leur qualificatif « prioritaires de la ville ».

Et pour ce faire, ils doivent se rendre attractifs par **une offre de logement et de services, l'implantation de pôles économiques d'excellence, un cadre de vie durable et une fiscalité ad'hoc**. Une attractivité qui se construira, à n'en pas douter, sur la base **d'une politique disruptive**.

Je vous soumets donc l'idée d'initier la mise en œuvre d'une fiscalité territoriale adaptée à la réalité des QPV.

Comme vous le savez, **le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'établit sur la base de la valeur locative théorique du logement** appelée également **valeur locative cadastrale**. Or celle-ci a été estimée, il y a plus de 49 ans sur des critères désormais désuets.

En 2019, les bases d'imposition, **inchangées depuis presque un demi-siècle**, paraissent à bien des égards caducs et sont sources d'incompréhension. Nous pouvons prendre pour exemple, les coefficients minorants des jouissances annexes (celliers, caves, buanderies etc.), l'application de coefficients selon les éléments de situation (surcote si le logement est exposé au Sud), l'ajout forfaitaire de mètre carré pour prendre en compte les éléments de confort de l'habitat etc.

Or, nous mesurons bien l'évolution de notre société. Ce qui paraissait comme innovant dans les années 70 (baignoires, salle de bain et WC séparés etc.) ne l'est plus aujourd'hui.

Le sentiment d'injustice sociale que connaissent nos concitoyens **naît de ces incompréhensions et de l'écart entre le réel et la réalité**.

La réalité pour ce qui concerne les propriétaires de la Fontaine d'Ouche est celle d'une TFPB ne correspondant plus à ses déterminants.

Par ailleurs, son niveau actuel fragilise **un grand nombre de propriétaires résidents** qui peuvent connaître des difficultés à la régler. Sachez qu'il est difficile de vérifier la cohérence entre le niveau de la TFPB et le fait de résider dans un quartier prioritaire de la ville.

Monsieur le Président de la République, **nos concitoyens ne rejettent pas l'impôt**. Ils le perçoivent même comme un élément indispensable au bon fonctionnement de notre société. Néanmoins, celui-ci doit pouvoir s'adapter aux réalités que rencontrent les françaises et français. **Voilà l'essence même d'une politique au service de l'Humain**.

A l'image de tous ces territoires qui composent notre République, le quartier de la Fontaine d'Ouche est empreinte d'une histoire forte. Mais, il a connu au fil du temps **des transformations sociodémographiques et économiques fortes** qui imposent de revisiter, notamment, sa valeur locative cadastrale.

J'évoquais plus haut l'expérimentation d'une fiscalité plus juste correspondant à la réalité. Celle-ci ne peut pas se construire sans un courage politique au service de chaque citoyen. Et **mon engagement citoyen dans la gestion de la vie de la Cité** est dicté par cette idée que **la politique est cette action qui permet d'apporter des solutions aux situations imparfaites.**

Le sujet est certainement complexe. Toutefois, il ne doit pas nous interdire de penser et d'actionner l'ensemble des leviers à notre disposition pour accompagner chaque citoyen. **L'impôt ne peut plus être un curseur d'ajustement au service d'une politique à réaction.** Au contraire, il doit être **cet outil au service d'un projet de société qui place la solidarité au service du citoyen et des territoires.**

Engager, le plus rapidement possible, en lien avec les communes, la révision des valeurs locatives cadastrales serait un signe engageant et fort. Il traduirait une volonté publique d'intérêt général à **fonder des territoires plus justes, plus dynamiques** tout en favorisant le pouvoir d'achat des citoyens notamment ceux des quartiers prioritaires de la ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Massar N'DIAYE
Conseiller départemental de Côte
d'Or

